

Dispositif d'accompagnement des communes sur le bien-être animal

Stérilisation des chats errants



L'écologie du chat (libre)

- Le chat (*Felis catus*) : une espèce domestique... prolifique



- => Maturité sexuelle femelle 4-8 mois
- => Moyenne de 1,6 portées / an
- => 2 à 5 chatons / portée

- Plusieurs conséquences de la présence de chats errants



- => Réservoir de maladies, parasites
- => Nuisances (sonores, olfactives)
- => **Problématique biodiversité**

L'écologie du chat (libre)

=> La **stérilisation est recommandée**, car elle limite le vagabondage, les marquages territoriaux, la prolifération des chats et les maladies



=> Un **chat libre** = un chat **errant stérilisé et identifié** suite à un plan de gestion des populations félines



Règlementation

Loi du 6 janvier 1999 : Statut « Chat libre »

« le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux »



Règlementation

- La décision d'appliquer des campagnes de stérilisation reste à la charge des communes



- Elles sont responsables des animaux errants de leur territoire



- La métropole de Lyon *via* son dispositif a un rôle d'accompagnateur par son soutien financier et l'animation du réseau

Le dispositif métropolitain - Contexte

Bien être animal



Stérilisation des chats

75% des chats d'une
zone

Le dispositif métropolitain - Contexte

Bien être animal



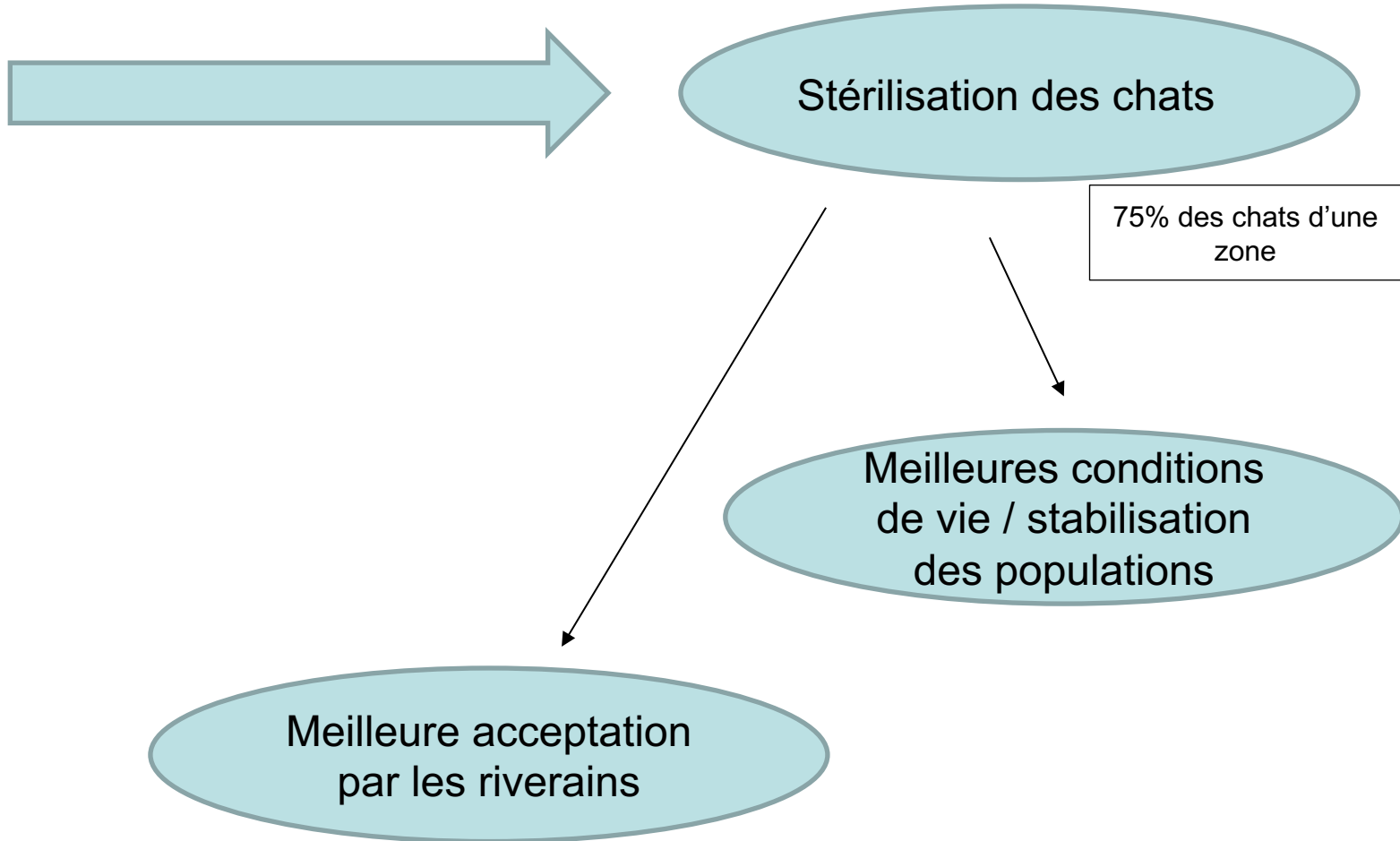
Stérilisation des chats

75% des chats d'une zone

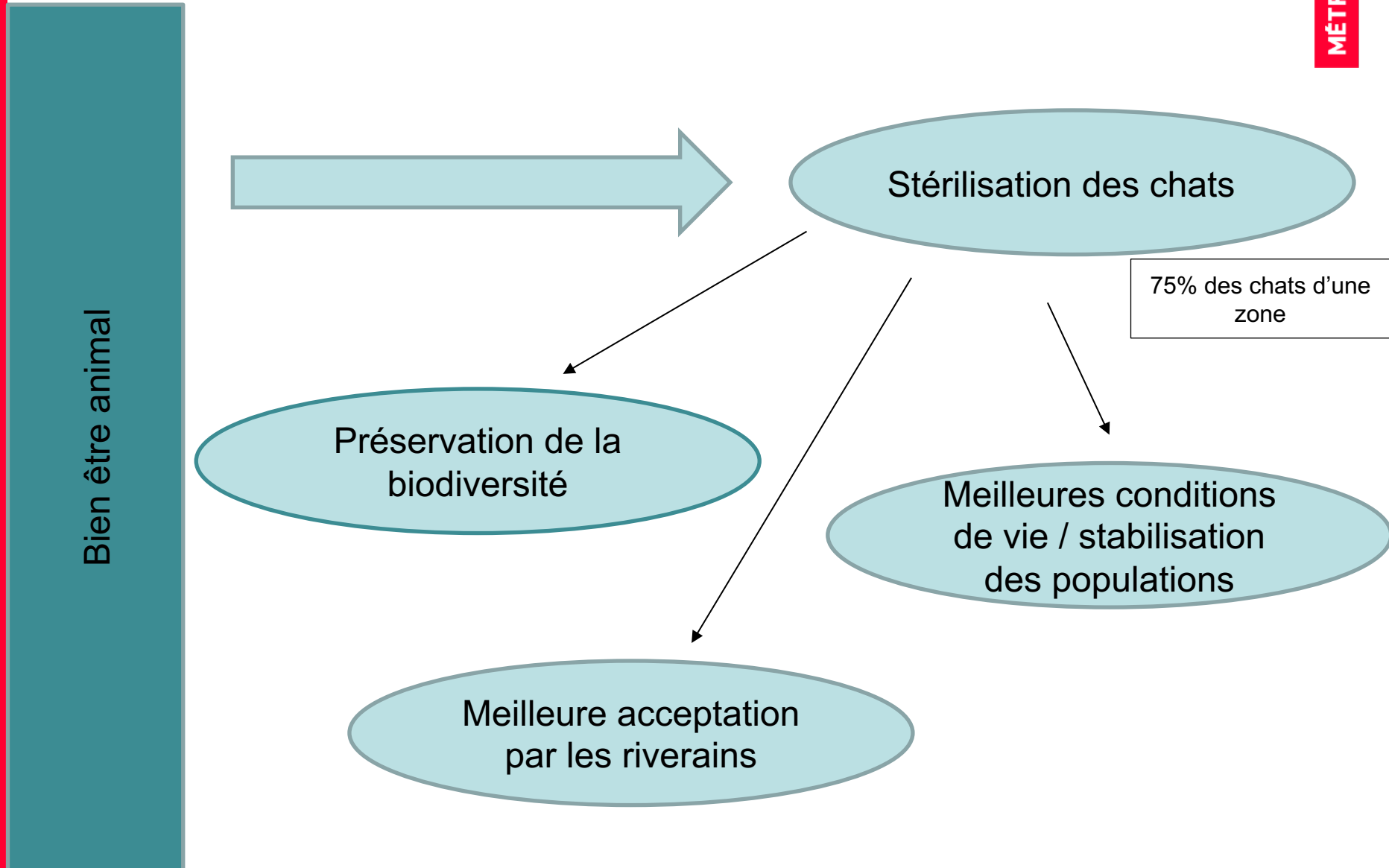
Meilleures conditions
de vie / stabilisation
des populations

Le dispositif métropolitain - Contexte

Bien être animal



Le dispositif métropolitain - Contexte



Le dispositif – lancement en 2023

- Le dispositif a été présenté et **validé** à la Commission Permanente du 27 février 2023



- Un dispositif d'un montant de **50 000€/an** visant à augmenter le nombre de stérilisations sur le territoire



Le dispositif - Attendus & critères

Prérequis

Obligation en matière de service de fourrière à jour

Une augmentation du nombre de « chats libres » par rapport à l'année N-1

Une gouvernance politique et technique

Une ou des zones géographiques ciblées

Une organisation pérenne (trappage, trajets, vétérinaire(s) associé(s), association locale...)

Un partenariat avec une association nationale (co-financement des stérilisations)

Des campagnes de sensibilisation/communication

Le dispositif - Attendus & critères

Prérequis

Obligation en matière de service de fourrière à jour

Une augmentation du nombre de « chats libres » par rapport à l'année N-1

Une gouvernance politique et technique

Une ou des zones géographiques ciblées

Une organisation pérenne (trappage, trajets, vétérinaire(s) associé(s), association locale...)

Un partenariat avec une association nationale (co-financement des stérilisations)

Des campagnes de sensibilisation/communication

Un engagement de la commune sur l'accès des **chiens** à des espaces verts (aires d'ébats)

Le dispositif - Attendus & critères

Prérequis

Obligation en matière de service de fourrière à jour

Une augmentation du nombre de « chats libres » par rapport à l'année N-1

Une gouvernance politique et technique

Une ou des zones géographiques ciblées

Une organisation pérenne (trappage, trajets, vétérinaire(s) associé(s), association locale...)

Un partenariat avec une association nationale (co-financement des stérilisations)

Des campagnes de sensibilisation/communication

Un engagement de la commune sur l'accès des **chiens** à des espaces verts (aires d'ébats)

Volontaires

Autres projets d'amélioration du bien-être animal (nourrissage, soins, ménages précaires...)

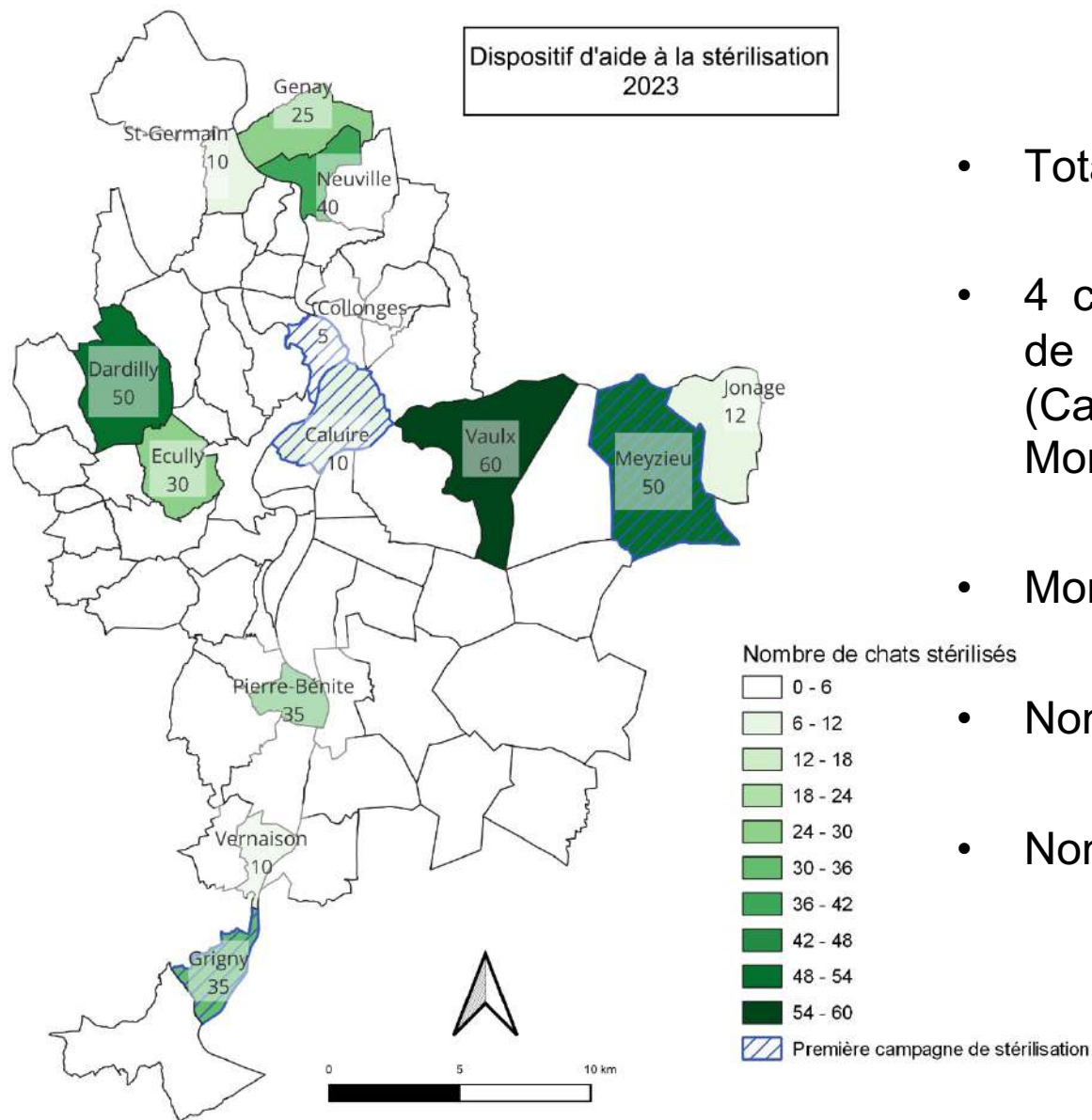
Le dispositif – Quelle prise en charge ?

- Les dépenses :
 - Les frais de stérilisation (et non d'identification)
 - 100% pour les stérilisations supplémentaires / N-1
 - 80% pour les communes non engagées jusque-là
- Un versement de :
 - 50% à la signature de la convention et
 - 50% à son échéance, sur présentation des justificatifs



Bilan 2023

Dispositif d'aide à la stérilisation
2023



- Total de 13 communes en 2023
- 4 communes qui ne faisaient pas de campagnes de stérilisation (Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'or, Grigny et Meyzieu)
- Montant total : 13 180€
- Nombre de chats : 372
- Nombre de chats financés : 225



**Merci de votre
Attention !**